

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 420

présenté par
M. Cordier
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 40, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} janvier 2022, un rapport relatif à l'harmonisation du régime de l'allocation de vétérançe.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article doit être complété pour demander au Gouvernement l'harmonisation du régime de l'Allocation de vétérançe, versée aux plus anciens de nos sapeurs-pompiers volontaires (modalités de revalorisation, de réversion...).